



Modalités

Sur l'exploitation

PRESTATION

Obtenir la certification Terras Vitis pour son exploitation viticole



Qu'est-ce que Terra Vitis ?

Terra Vitis est une certification environnementale spécifique à la viticulture et à l'oenologie. Initiée en 1998 par des vignerons du Beaujolais, elle réunit aujourd'hui 580 viticulteurs, dont 47 en Champagne.

Reconnue par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, elle s'appuie sur les 3 piliers du développement durable : environnemental, social et économique. Elle repose sur :

- Une démarche crédible, validée par un organisme indépendant
- Un cahier des charges évolutif validé par des vignerons
- Une certification spécifique qui porte à la fois sur le produit et sur l'exploitation viticole
- Une reconnaissance accrue de la part des professionnels en France et à l'étranger
- Un réseau national de communication sur le web
- Des outils mis à disposition pour vos salons et votre exploitation



Nous vous proposons

1/ Préparation de votre exploitation

- Notre conseillère réalise un diagnostic pour situer votre exploitation par rapport au cahier des charges.
- Elle identifie les points du contrôle qui vous seront demandés.
- Elle définit un plan d'actions pour lever les écarts constatés.
- Elle vous propose des solutions techniques pour y remédier.

2/ Mise en contact avec un organisme certificateur

Notre conseillère vous met en contact avec un organisme certificateur pour réaliser l'audit externe. Vous recevrez ensuite le rapport d'audit qui récapitule les points d'amélioration et les non conformités constatés.

3/ Certification

Si votre exploitation est conforme, la certification Terra Vitis vous est attribuée pour un an et un millésime, par une commission de contrôle de l'association. Vous recevez alors un diplôme et vous êtes référencé sur le [site web de Terra Vitis](#).

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode

